

Les jeunes conseillés par des professionnels

Les acteurs de la démarche qui consiste à parrainer les jeunes diplômés en recherche d'emploi viennent de renouveler leur bail.

À l'occasion du Forum des services aux entreprises, créé en 2004 à l'initiative du Club d'affaires Atlantique (CAA) et de la Chambre de commerce de Saint-Nazaire, le CAA et l'association «Un parrain, un emploi» ont renouvelé leur convention de partenariat. Celui-ci est axé sur un échange entre des jeunes diplômés (bac minimum) primo-démandeurs d'emploi, et les soixante-dix cadres ou dirigeants d'entreprises tous secteurs d'activités adhérents au CAA.

L'association «Un parrain, un emploi» est née d'une opération pilote de la Jeune chambre économique de Nantes en 1996. Elle parraine également les adultes en situation de handicap depuis 2002, et les femmes en situation de retour à l'emploi depuis 2004. Ses partenaires sont l'ANPE, les Missions locales, les Chambres de commerce et le CAA.

L'association a sur le département 3 000 parrainages à son actif en



À l'issue de la signature du renouvellement de partenariat, les représentants des deux associations ont fait le point avec Cindy (à droite), jeune diplômée parrainée.

11 ans. De 200 parrains à ses débuts, elle compte aujourd'hui 600 actifs tous secteurs. En deux ans,

sur les 484 parrainages, dont 76 sur Saint-Nazaire et la Presqu'île guérandaise, 14 jeunes ont été accom-

pagnés par le CAA et dix ont trouvé un emploi. «On a toujours trouvé un parrain dans le mois, pour accompagner un seul(e) à la fois, pendant six mois en moyenne (tant qu'on peut lui être utile)», souligne Ludivine Jcbard. Les parrains sont sollicités en fonction des demandes des filleuls.

Soutien moral, le parrain donne confiance au jeune face à son projet professionnel, démystifie l'entretien, et rassure, car l'employeur est aussi un demandeur. Un contrat moral lie l'association et le jeune : l'association accompagne le jeune individuellement en favorisant démarches et conseils, le jeune rencontre le parrain et informe sur ses démarches propres et l'évolution de son parcours.

Outre le parrainage, la CAA invite les jeunes à des «matinales» six à huit fois par an, lors de formations de chefs d'entreprises, et s'engage à diffuser deux CV par mois sur son site Internet.

OF 28/3/2007 P20